



COLOMBIE-BRITANNIQUE

Prévisions du marché du travail agricole de 2023 à 2030



Principales conclusions

- Le secteur agricole de la Colombie-Britannique affichait le taux de postes vacants le plus élevé de toutes les provinces (12 %), avec une estimation de plus de 4 800 postes non pourvus en 2022.
- En raison de la concentration de l'horticulture dans la province, l'emploi y est extrêmement saisonnier. C'est donc dans cette province que l'on trouve la plus grande proportion de travailleurs étrangers.¹
- La Colombie-Britannique (C.-B.) attire une grande proportion d'immigrants qui constituent une source croissante de main-d'œuvre pour le secteur.
- Toutefois, la demande de main-d'œuvre augmente plus rapidement que l'offre de main-d'œuvre nationale, ce qui se traduit par une pénurie croissante de main-d'œuvre nationale.² Plus de 17 700 postes devraient être vacants à l'échelle nationale d'ici à 2030.

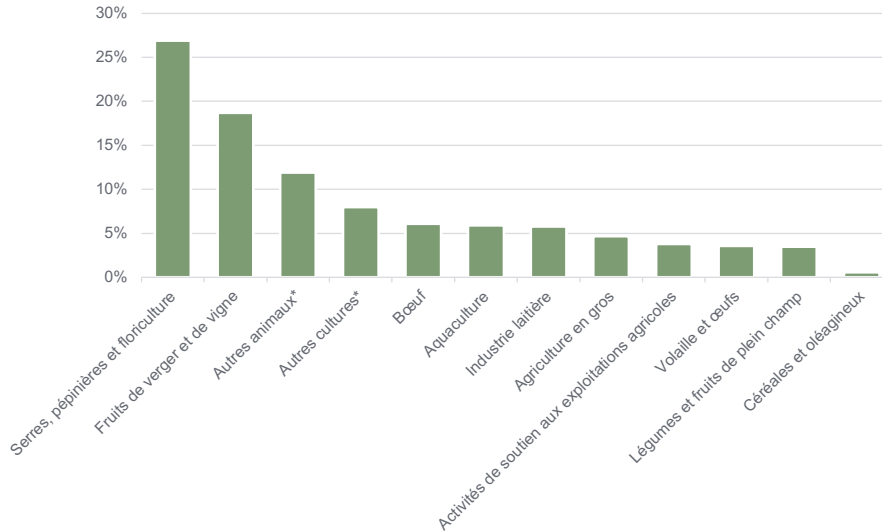
Effectif actuel

- L'industrie de la culture en serre et en pépinière représente plus de 25 % de tous les emplois agricoles en Colombie-Britannique (graphique 1).
- Le secteur agricole de la Colombie-Britannique a employé environ 35 800 travailleurs nationaux pendant la haute saison en 2022, soit environ 10 % de la main-d'œuvre nationale du secteur.³
- Plus de 11 800 travailleurs étrangers étaient employés dans le secteur en 2022, soit 25 % de la main-d'œuvre agricole de la province.⁴
- Plus de 40 % des travailleurs étrangers sont employés dans l'industrie des fruits de verger et de la vigne et 40 % dans l'industrie de la culture en serre et en pépinière.
- Malgré la prévalence des travailleurs étrangers, le secteur comptait encore environ 4 800 postes non pourvus pendant la haute saison en 2022.⁵
- Le taux de postes vacants estimé pour la province était de 12 %, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de 7,4 % dans le secteur agricole au Canada.⁶

¹ Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. | ² La pénurie de main-d'œuvre nationale est la différence entre le nombre total de travailleurs demandés et le nombre de travailleurs canadiens employés, qui est égal à l'emploi de travailleurs étrangers plus le nombre de postes vacants. Estimation à la haute saison pour refléter la demande maximale pendant les pointes saisonnières dans l'agriculture. | ³ Statistique Canada; Conference Board du Canada. | ⁴ Statistique Canada, Tableau : 32-10-0218-01. Ne comprend pas les services de soutien ni les industries agricoles de vente en gros. | ⁵ Modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada. | ⁶ Statistique Canada; Conference Board du Canada.

Graphique 1 : L'industrie de la culture en serre et en pépinière représente plus de 25 % de tous les emplois agricoles en Colombie-Britannique.

Part de l'emploi (travailleurs nationaux et étrangers) pendant la haute saison, en 2022, en Colombie-Britannique.



Source : Statistique Canada; Conference Board du Canada.

*Les autres cultures sont principalement des cultures mixtes et des cultures maraîchères (fruits et légumes). Les autres animaux désignent principalement l'élevage mixte et les élevages de chevaux et d'autres équidés.

Observations de l'Enquête auprès des employeurs

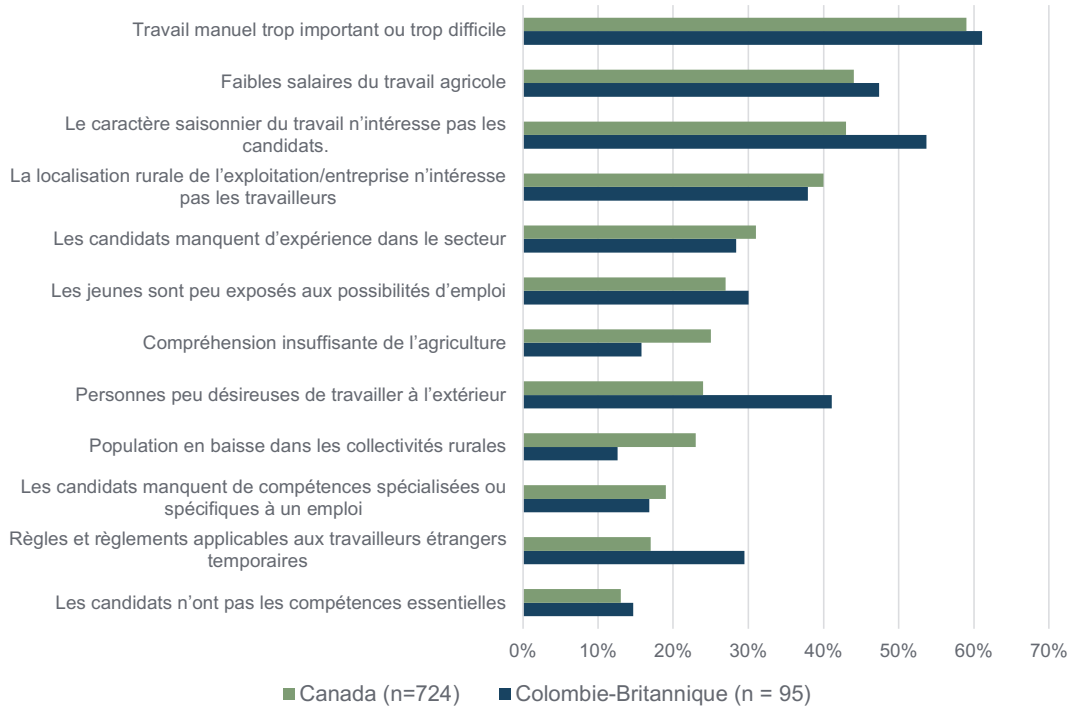
- Quarante-deux pour cent (42 %) des employeurs agricoles de Colombie-Britannique n'ont pas été en mesure de recruter tous les travailleurs dont ils avaient besoin en 2022.⁷
- Près d'un tiers (30 %) des employeurs de Colombie-Britannique n'ont été contactés par aucun candidat national pour leurs offres d'emploi, et 22 % n'ont reçu qu'une ou deux candidatures.⁸
- En raison des postes vacants, 54 % des employeurs ont déclaré avoir retardé ou annulé des projets d'expansion, 62 % ont fait état de pertes de ventes et 87 % ont indiqué que ces postes vacants avaient causé un stress excessif pour les propriétaires et le personnel.⁹
- Près des deux tiers des employeurs (61 %) de Colombie-Britannique citent le travail manuel comme la principale cause de leur difficulté à recruter des travailleurs.¹⁰ Le caractère saisonnier et le travail à l'extérieur rendent également le recrutement difficile en Colombie-Britannique (graphique 2).
- La majorité (69 %) des employeurs interrogés dans la province ont eu recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires, y compris au Programme des travailleurs agricoles saisonniers, pour recruter des travailleurs en 2022.¹¹
- Trente pour cent des employeurs ont cité les règles et réglementations applicables aux travailleurs étrangers comme l'un des principaux obstacles au recrutement. Ce chiffre est nettement plus élevé que les 17 % observés dans l'ensemble des provinces (graphique 2).¹²
- Le secteur agricole de la Colombie-Britannique affichait un taux de roulement volontaire de 13 % en 2022, un chiffre nettement supérieur au taux de roulement estimé à 7,7 % pour l'ensemble des secteurs au Canada.¹³

⁷ Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023 (n = 93). | ⁸ Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023 (n = 99). | ⁹ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=39). | ¹⁰ Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023 (n = 95). | ¹¹ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=96). | ¹² Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023 (n = 95). | ¹³ Le taux de roulement volontaire est le nombre de départs volontaires par rapport au nombre total de travailleurs au cours d'une année. Les départs volontaires concernent les travailleurs qui démissionnent, y compris les travailleurs saisonniers qui quittent l'entreprise avant la fin de leur contrat. Le taux de roulement a été calculé par industrie, puis pondéré en fonction de la part de l'industrie par province. Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023; Conference Board du Canada.

Graphique 2 : L'exigence du travail manuel et la nature saisonnière du travail mettent un frein au recrutement.

Part des employeurs.

Q : Quels sont les cinq principaux facteurs qui rendent plus difficile le recrutement de travailleurs dans votre exploitation agricole?



Source : Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, 2023.

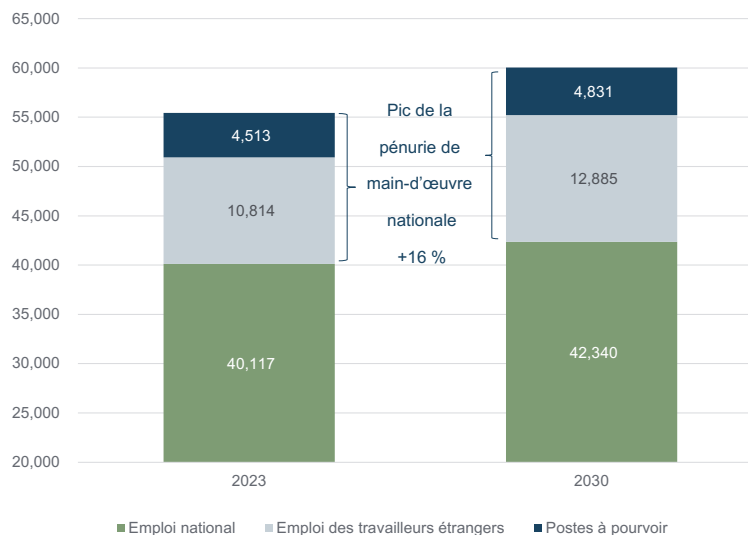


Prévisions du marché du travail

- L'emploi national a chuté de manière significative en 2021, en raison d'événements climatiques extrêmes; il s'est toutefois redressé, atteignant plus de 40 100 emplois en 2023.
- À long terme, l'emploi national devrait augmenter de 6 % au cours de la période de prévision, pour atteindre 42 300 emplois en 2030. Cette évolution est soutenue par l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre.
- L'augmentation constante de la production agricole en Colombie-Britannique entraînera une hausse de 8 % de la demande globale de main-d'œuvre dans le secteur, qui passera de 55 400 emplois en 2023 à 60 100 en 2030.
- Le secteur devrait voir un tiers (9 500 travailleurs) de sa main-d'œuvre nationale actuelle partir à la retraite entre 2023 et 2030, tandis qu'environ 9 000 immigrants et 5 300 jeunes en fin de scolarité devraient intégrer la main-d'œuvre agricole de la Colombie-Britannique.¹⁴
- Néanmoins, la demande maximale de main-d'œuvre devrait dépasser l'offre de main-d'œuvre, entraînant une augmentation de 16 % de la pénurie de main-d'œuvre nationale au cours des huit prochaines années (graphique 3).
- Les travailleurs étrangers devraient combler 73 % de la pénurie de main-d'œuvre pendant la haute saison, mais il devrait rester plus de 4 800 postes vacants d'ici à 2030.
- Un tiers de ces postes vacants se situera dans l'industrie des fruits de verger et de la vigne de la province et un autre tiers, dans la culture en serre et en pépinière.
- Trente-deux pour cent (32 %) de ces postes vacants seront des postes d'ouvriers d'élevage et de récolte, 30 %, d'ouvriers de serres et de pépinières, et 20 %, d'ouvriers spécialisés dans l'élevage et d'opérateurs de machinerie agricole.

Graphique 3 : Le pic de la pénurie de main-d'œuvre nationale croît sur la période de prévision.

Nombre de travailleurs requis pendant la haute saison en Colombie-Britannique, prévisions.



Source : modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. Le nombre maximal de travailleurs étrangers est inférieur au total cumulatif des travailleurs employés au cours de l'année, car tous les travailleurs ne seront pas employés simultanément.

¹⁴ Les jeunes en fin de scolarité désignent le nombre de travailleurs ayant terminé leurs études (tous niveaux de scolarité confondus) et entrant sur le marché du travail.



Préparer la main-d'œuvre de demain

- La Colombie-Britannique bénéficie de l'arrivée d'une grande proportion d'immigrants dans le secteur agricole. Il sera important pour le secteur de veiller à ce que ces nouveaux arrivants possèdent les compétences et la formation requises.
- Le nombre élevé de travailleurs étrangers dans le secteur agricole de la Colombie-Britannique rend la province vulnérable aux changements de politique et aux événements mondiaux. Il est essentiel que la province aide les employeurs agricoles à accéder à cette source vitale de main-d'œuvre.

Définition du secteur agricole

La définition de l'agriculture du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) comprend la production végétale et animale (SCIAN 1111, 1112, 1113, 1114, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125 et 1129), les services de soutien (SCIAN 1151 et 1152) et les industries agricoles de vente en gros (SCIAN 4111 et 4183).

À propos de cette fiche d'information

Les données citées dans la présente fiche d'information sont basées sur une étude sur l'information sur le marché du travail (IMT) qui a été entreprise entre mars et septembre 2023. Cette étude a consisté à modéliser la demande et l'offre de main-d'œuvre par province, par produit et par profession, à mener un sondage auprès de plus de 1 400 parties prenantes du secteur, à organiser cinq groupes de discussion régionaux et à valider les résultats au moyen de webinaires et d'une présentation par un groupe consultatif. Pour plus de renseignements sur le programme AgriIMT, veuillez consulter le site www.cahrc-ccrha.ca/fr/programmes/agri-imt.

L'étude a été entreprise par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), un organisme sans but lucratif national qui s'occupe des questions relatives aux ressources humaines au sein des entreprises agricoles partout au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil et ses produits et services destinés au secteur agricole canadien, veuillez vous rendre à l'adresse www.cahrc-ccrha.ca.

Cette étude a été réalisée par le Conference Board du Canada, la principale organisation indépendante de recherche appliquée de notre pays. Grâce à l'utilisation de modèles de données sophistiqués, de prévisions de pointe et d'approches de recherche multiméthodes, il effectue des recherches pour aider les dirigeants à agir.



Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou par photocopie ou enregistrement, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation du CCRHA.

Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture

PUBLIÉ : FÉVRIER 2024

Tél : 613.745.7457 | C : info@cahrc-ccrha.ca



Financé en partie par le gouvernement
du Canada par le biais du programme de
solutions pour la main d'œuvre sectorielle



Il est possible de télécharger le présent document sur www.cahrc-ccrha.ca | Tous droits réservés. © 2024 CCRHA

Crédits photo : [Maarten van den Heuvel](#) | [Fertnig](#) | [Stefan Schug](#)